

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone: 011-551 7700 Fax: 011-551 7844

Website: www.africa-union.org

CONSEIL EXÉCUTIF

Vingt-septième session ordinaire

7 – 12 juin 2015

Johannesbourg (AFRIQUE DU SUD)

EX.CL/920 (XXVII)

Original: anglais

RAPPORT SUR LE PARLEMENT PANAFRICAIN (PAP)

PAN-AFRICAN PARLIAMENT

البرلمان الأفريقي



PARLEMENT PANAFRICAIN

PARLAMENTO PAN-AFRICANO

Gallagher Convention Centre, Private Bag X16, Midrand 1685, Johannesburg, Republic of South Africa
Tél: (+27) 11 545 5000 - Fax: (+27) 11 545 5136 - Web site: www.pan-african-parliament.org

**RAPPORT DU PARLEMENT PANAFRICAIN
POUR LA PÉRIODE
JUILLET 2014 À MAI 2015**

PRÉSENTÉ À LA 27^{ÈME} SESSION ORDINAIRE

DU

CONSEIL EXÉCUTIF

PAR

**S.E. L'HONORARABLE ROGER NKODO DANG
PRÉSIDENT DU PARLEMENT PANAFRICAIN**

I.0 INTRODUCTION

Ce rapport met l'accent sur certaines activités majeures du Parlement panafricain, entre juillet 2014 et mai 2015. Ce rapport est basé sur les principales activités des organes du PAP à savoir, la Plénière, les Commissions permanentes et le Secrétariat, tout en mettant en évidence les progrès accomplis ainsi que les difficultés rencontrées au cours de leur mise en œuvre.

2.0 PROTOCOLE DU PARLEMENT PANAFRICAIN

Nous sommes heureux d'indiquer que le protocole révisé a finalement été adopté par la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement lors du dernier sommet de l'UA tenu en juin 2014, à Malabo, en Guinée équatoriale. Nous saisissons cette occasion pour exprimer notre sincère gratitude aux organes directeurs de l'Union africaine pour leur soutien au cours du processus de révision. Par ailleurs, nous en profitons pour demander votre soutien continu pour que le nombre requis de ratification soit atteint afin qu'il puisse entrer en vigueur.

Sa ratification permettra au PAP d'élaborer le cadre juridique dans lequel l'Afrique commencera le processus de mise en place d'institutions démocratiques solides qui consolideront la démocratie, la bonne gouvernance, la transparence et la responsabilisation, qui sont les conditions préalables au développement, à la paix et à la stabilité. Elle donnera également au PAP le pouvoir d'élaborer des cadres politiques transnationaux basés sur les valeurs partagées de l'UA et sur les politiques et pratiques de l'Union dont les avantages transcendent les frontières nationales sur le continent, comme par exemple, le commerce intra-

africain, la circulation transfrontalière des personnes et des biens. De cette façon, le PAP peut véritablement devenir la voix des sans-voix en Afrique sur les défis liés à l'intégration continentale et au développement partagé parmi tous les Africains, conformément à l'agenda 2063 de l'UA.

3.0 INFORMATIONS RELATIVES À LA MISE EN OEUVRE DE LA STRUCTURE DU PAP

La mise en œuvre de la structure organisationnelle approuvée du PAP est en cours, conformément à la Décision EX.CL/720(XX1) du Conseil exécutif. Jusqu'ici, les processus d'entretiens et de sélection pour les postes prioritaires suivants ont été effectués : Secrétaire général du Parlement D1 ; Secrétaire général adjoint, Affaires législatives et Conférences - P6 ; Secrétaire général adjoint, en charge des finances, de l'administration et des ressources humaines – P6 ; Responsable des Commissions permanentes, de la recherche, de la documentation et de la bibliothèque – P5 ; Responsable des Finances et du budget – P5 ; Interprète/Traducteur – P4. Vérificateur interne principal P3 ; Expert principal en approvisionnement P3; Fonctionnaire en charge des voyages et des magasins P3; Fonctionnaire principal en charge du suivi et de l'évaluation P3 ; Fonctionnaire principal en charge des relations internationales P3 ; Fonctionnaire principal en charge du service de protocole P3 ; Secrétaire parlementaire principal P3 ; Fonctionnaire principal en charge de la bibliothèque et de la documentation P3 ; Sergent d'armes P3 ; Fonctionnaire des finances - comptabilité P2; Fonctionnaire des finances (Budget et Certification) P2 ; Fonctionnaire des ressources humaines P2 ;

Juriste P2 ; Administrateur des TI/site P2 et 5 secrétaires de Commission P1.

Les processus d'entretien et de sélection pour l'ensemble des postes prioritaires du personnel professionnel à pourvoir ainsi que la catégorie du personnel GS sont actuellement en cours. Les membres du personnel nouvellement nommés ont pris service à leurs postes respectifs.

Le processus de recrutement et de sélection a été entrepris d'une manière transparente, objective, non discriminatoire et professionnelle, sous l'entière surveillance et supervision de la Commission de l'UA afin de s'assurer du respect des directives de l'Union en matière de recrutement, comme recommandé par le Conseil exécutif dans sa Décision sur les méthodologies de mise en œuvre.

Le PAP tient encore une fois à saisir cette occasion pour remercier le Comité des représentants permanents et le Conseil exécutif pour avoir approuvé la structure organisationnelle du Parlement panafricain et pour avoir mis à disposition les fonds nécessaires pour sa mise en œuvre.

4.0 LES SESSIONS ORDINAIRES DU PARLEMENT PANAFRICAIN (PAP)

En application de l'Article 28(1) du Règlement intérieur, le Parlement a tenu deux sessions plénières pendant la période considérée, à savoir les 5^{ème} et 6^{ème} Session ordinaire de la troisième Législature, en octobre 2014 et mai 2015, respectivement. La

plénière a débattu et adopté les résolutions et recommandations portant sur des questions liées au mandat du Parlement et sur d'autres questions importantes ayant trait aux intérêts des citoyens africains.

La cinquième Session ordinaire de la 3^{ème} Législature a été ouverte le lundi 13 octobre 2014 avec la présence très remarquée de notre invité d'honneur spécial, Son Excellence, M. Ibrahim Boubacar KEÏTA, Président de la République du Mali, qui s'est adressé au Parlement et a exprimé ses encouragements et son soutien à notre institution.

La sixième Session ordinaire de la troisième Législature du Parlement panafricain s'est tenue du 18 au 29 mai 2015. Lors de cette Session, plusieurs événements importants ont été célébrés, notamment les cérémonies de la Journée de l'Afrique, le 3^{ème} dialogue intergénérationnel et surtout la tenue de l'élection des membres du nouveau Bureau et son installation. Son Excellence le Président Uhuru Kenyatta de la République du Kenya a honoré la cérémonie d'ouverture de la session de sa présence; il s'est adressé au Parlement et a profité de l'occasion pour exprimer aux membres ses encouragements et son soutien.

La Présidente de la Commission de l'Union africaine, Mme Nkosazana Dlamini Zuma était également présente à l'ouverture du 3^{ème} Dialogue intergénérationnel; elle a prononcé un discours très édifiant. L'ancien Président de la République d'Afrique du Sud, Son Excellence Dr Thabo Mbeki a quant à lui fait un exposé sur les flux financiers illicites.

4.1 Élections des membres du Bureau du PAP

- Hon. Roger NKODO DANG (Cameroun) - Président
- Hon. Eduardo Joaquim MULEMBWE (Mozambique) - 1^{er} Vice-président
- Hon. Dr. Ashebir W. GAYO (Ethiopie) - 2^{ème} Vice-président
- Hon. Suelma HAY EMHAMED EL KAID (République Sahraouie) - 3^{ème} Vice-président
- Hon. Bernadette LAHAI (Sierra Leone) - 4^{ème} Vice-présidente

Les Commissions permanentes, les Groupes régionaux, le Réseau des femmes parlementaires et le Réseau des jeunes parlementaires du PAP se sont réunis le 28 mai pour élire les membres de leurs nouveaux bureaux. Ces élections se sont bien déroulées comme prévu.

5.0 ACTIVITÉS DES COMMISSIONS PERMANENTES

Pendant la période considérée, les différentes Commissions permanentes ont participé à un certain nombre de réunions et d'ateliers régionaux et internationaux. Toutes les 10 Commissions permanentes du Parlement panafricain ont également tenu leurs réunions statutaires. Pendant lesdites réunions, les Commissions permanentes ont échangé avec les parties prenantes, ont eu droit à des présentations et ont organisé des ateliers. Au titre de ces activités on peut citer :

5.1 Commission permanente de l'égalité en genre, de la famille, de la jeunesse et des personnes handicapées

Dans le cadre de la coopération entre GIZ et le PAP au titre de l'année 2014 et conformément au programme de travail conjoint de l'AAG de 2014 à 2016, la Commission permanente de l'égalité en genre, de la famille, de la jeunesse et des personnes handicapées a tenu des réunions consultatives afin de promouvoir le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique (le protocole de Maputo) du 3 au 7 novembre 2014 à Kigali, au Rwanda.

Ces réunions visaient à promouvoir la ratification et la mise en œuvre du protocole afin d'assurer, entre autres, l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes en Afrique et de permettre aux parlementaires en leur qualité de représentants du peuple de participer à des débats qui contribuent à la promotion du bien-être des personnes marginalisées qui sont le plus souvent des femmes.

5.2 Commission permanente des affaires juridiques et des droits de l'homme

La Commission a organisé en collaboration avec le MAEP, SAIIA et AfriMAP, une retraite de planification sur le Réseau du mécanisme africain d'évaluation par les pairs du Parlement panafricain (PAN), les 12 et 13 mars 2015. La retraite visait à débattre des processus et procédures de la mise en place du Réseau ainsi que de son programme de travail et de ses activités en 2015.

5.3 Commission permanente de la coopération, des relations internationales et du règlement des conflits

La Commission, en collaboration avec l'UNITAR, a organisé un séminaire de renforcement des capacités et de partage des connaissances à l'intention des membres de la Commission. Ce séminaire visait à aider les membres de la Commission permanente de la coopération, des relations internationales et du règlement des conflits à être mieux outillés afin de s'acquitter de leur mandat en matière de prévention et de règlement des conflits.

La Commission a également tenu une réunion le 15 mai 2015, dans le cadre des préparatifs de la 6^{ème} Session ordinaire de la troisième Législature du Parlement panafricain. La réunion avait pour objectif de suivre des présentations sur la situation de la paix et de la sécurité en Afrique et de préparer un rapport pour la présentation avant la Plénière.

5.4 Commission permanente de l'économie rurale, de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement

Le 24 mars 2015, dix membres de la Commission ont participé à une réunion spéciale lors de la 11^{ème} réunion de la plateforme de partenariat du PDDAA, sur la sensibilisation relative à la Note d'orientation UA-NEPAD sur l'évaluation des niveaux et de la qualité des dépenses publiques en Agriculture. La réunion a été en grande partie consacrée à la présentation de la Note d'orientation révisée UA-NEPAD sur l'évaluation des dépenses dans le secteur de l'agriculture.

En outre, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a organisé le samedi 23 mai 2015, un atelier conjoint à l'intention de la de la Commission permanente des transports et de la Commission permanente de l'économie rurale, de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement sur l'énergie durable en Afrique.

5.5 Commission permanente de la santé, du travail et des affaires sociales

La Commission a participé aux réunions consultatives du NEPAD sur la loi-type relative à l'harmonisation de l'enregistrement des médicaments en Afrique (HHMA). En outre, la Commission a participé au lancement du Comité directeur de la CEDEAO et du Groupe de travail technique de l'Initiative et des consultations de l'harmonisation de la réglementation des médicaments sur la Loi-type de l'AU sur la réglementation des produits médicaux à Accra (Ghana), ainsi qu'aux réunions consultatives des parties prenantes pour l'Afrique centrale et du Nord sur la Loi-type de l'Union africaine sur la réglementation et l'harmonisation des produits médicaux, respectivement au Congo Brazzaville et en Égypte. La Commission avait décidé de publier une déclaration de solidarité avec les populations touchées par le virus mortel EBOLA en Afrique de l'ouest

5.6 Commission permanente des transports, de l'industrie, des communications, de l'énergie, des sciences et de la technologie

La Commission a organisé un atelier conjoint sur le thème : « l'intégration de l'accès à l'énergie durable en Afrique » Cet atelier a

été facilité par le Parlement du Climat et le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD). L'objectif global de l'atelier était d'approfondir les connaissances et la compréhension des membres relativement au développement de l'énergie renouvelable et à l'énergie durable afin de leur permettre d'être mieux outillés pour contribuer aux politiques et aux débats sur le financement relatifs à ces sujets.

5.6.1 Atelier conjoint de la Commission permanente des transports et de la Commission permanente de l'économie rurale, de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement sur l'énergie durable en Afrique

Les membres des deux commissions, après avoir suivi les présentations et les délibérations, ont fait des recommandations sur leur rôle dans le développement de l'énergie propre et durables.

6.0 6^{ÈME} CONFÉRENCE ANNUELLE DES PRÉSIDENTS DES ASSEMBLÉES NATIONALES ET DES SÉNATS D'AFRIQUE

Conformément à notre tradition et en application de l'Article 18 du Protocole portant création du Parlement panafricain qui dispose que le PAP travaille en étroite collaboration avec les parlements nationaux et les organes législatifs régionaux, la 6^{ème} Conférence annuelle des Présidents des Assemblées nationales et des Sénats d'Afrique a été tenue les 13 et 14 août 2014 sous le thème « **Dix ans d'existence du Parlement panafricain : réflexions sur son rôle** ». Comme d'habitude, la Conférence a été précédée de la

réunion des Secrétaires généraux des Parlements africains, le 12 août 2014. La Conférence a décidé entre autres que le PAP, conjointement avec les Parlements nationaux, fasse des efforts concertés pour accélérer la ratification du Protocole révisé.

7.0 RÉUNIONS RÉGIONALES

Ce Bureau a régulièrement organisé avec le soutien financier de nos partenaires des réunions parlementaires régionales sur la plateforme africaine et la ratification des instruments juridiques de l'Union africaine. Pendant la période considérée, le PAP a organisé trois réunions parlementaires régionales. Le PAP a organisé une réunion régionale à Nouakchott (Mauritanie), à l'intention des régions de l'Afrique du Nord et du Centre, du 24 au 26 septembre 2014, sur la promotion, la ratification, l'internalisation et la mise en œuvre des instruments juridiques de l'UA. Cette réunion régionale revêtait un caractère particulier pour deux raisons: Premièrement, elle coïncidait avec le 10^{ème} anniversaire de la création du Parlement panafricain en mars 2014. Deuxièmement, ce fut la première réunion régionale depuis l'approbation du Protocole révisé du PAP par la Conférence de l'Union africaine au Sommet de juin, à Malabo (Guinée équatoriale).

Les autres réunions se sont tenues en Afrique de l'Est, à Addis-Abeba (Éthiopie), du 19 au 21 novembre 2014 et en Afrique de l'Ouest, à Abuja (Nigeria), du 29 avril au 1^{er} mai 2015, respectivement. Comme d'habitude, des parlementaires du PAP, ceux des parlements nationaux et régionaux, les organes de l'AAG, des représentants de gouvernements, la société civile et les médias ont participé à ces les réunions.

Les travaux ont surtout porté sur la promotion de la ratification, de l'internalisation et de la mise en œuvre des instruments juridiques de l'Union africaine. Ces réunions visaient à sensibiliser, créer des capacités et des synergies entre les parlementaires et les ressortissants des pays membres des régions en vue de réaliser les ratifications rapides souhaitées et la mise en œuvre de ces instruments.

8.0 LE 3^{ÈME} DIALOGUE INTERGÉNÉRATIONNEL AVEC LE PARLEMENT PANAFRICAIN ET LA JEUNESSE AFRICAINE

Les 22 et 23 mai 2015, le PAP a organisé, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, le 3^{ème} dialogue intergénérationnel avec le Parlement panafricain et la jeunesse africaine sur le thème : «Promotion d'une culture de la bonne gouvernance en vue de l'action des citoyens pour l'autonomisation des jeunes femmes ainsi que l'innovation et l'entrepreneuriat chez les jeunes».

Le 3^{ème} dialogue intergénérationnel avec le Parlement panafricain et la jeunesse africaine s'est tenu sous les auspices de la Commission de l'Union africaine (CUA), du Parlement panafricain (PAP) et de l'Union panafricaine de la jeunesse (UPJ). Sous la bannière de la promotion d'une culture de la bonne gouvernance pour l'action citoyenne en vue de l'autonomisation des jeunes femmes, ainsi que de l'innovation et l'entrepreneuriat chez les jeunes, l'événement a été organisé afin de faire le point des progrès réalisés jusqu'à présent aux niveaux national, régional et continental relativement à la mise en œuvre du développement et de l'autonomisation des jeunes.

9.0 FESTIVITÉS DE LA JOURNÉE DE L'AFRIQUE

Le 25 mai 2015, le PAP a organisé les festivités de la Journée de l'Afrique sous le thème : «Année de l'autonomisation et du développement des femmes pour l'agenda 2063 de l'Afrique».

Ces festivités visaient à :

- (i) Renforcer les capacités des membres du Parlement afin de leur permettre de jouer de manière proactive leur rôle de supervision relativement à l'autonomisation des femmes en Afrique.
- (ii) Partager les expériences sur les stratégies de promotion de la participation et du leadership des femmes dans les processus de prise de décisions en Afrique.
- (iii) Examiner les progrès enregistrés par rapport à la Décennie de la femme africaine (2010 -2020) en ce qui concerne l'autonomisation des femmes africaines.

Explorer les approches stratégiques dans la promotion de l'émancipation économique des femmes en Afrique.

10.0 FONCTIONS DE SUPERVISION DU PAP

Comme nous l'avons signalé plus tôt, afin de faciliter ses fonctions de supervision, le 18 octobre 2012, le PAP a adopté une résolution (PAP/P(3)RES/03(1) afin d'aligner ses Commissions permanentes sur les Départements de la Commission de l'UA pour assurer la pertinence, la synergie, la légitimité et la mise en œuvre effective

des politiques et objectifs de l'OUA/CEA et en fin de compte, de l'Union africaine »(Article 3 du Protocole).

À cette fin, le PAP a régulièrement invité les différents Départements et les organes pertinents de la Commission de l'UA à participer à nos sessions et à faire des présentations sur des questions relatives à leurs fonctions. Ces questions ont été débattues et les recommandations y afférentes ont été faites. À cet égard, le PAP dans le cadre de ses opérations de supervision, consistant à " débattre du budget de l'Union et à faire des recommandations y afférentes avant son approbation par la Conférence", **a pour la deuxième fois**, débattu et fait des contributions au budget de l'Union africaine.

11.0 MISSIONS CONJOINTES D'OBSERVATION DES ÉLECTIONS AU/PAP (EOM)

Au cours de la période considérée et conformément à la Décision No EX.C1/Dec.534 (XVI), portant participation du Parlement panafricain et des autres organes pertinents de l'UA aux missions d'observation des élections, le PAP a donc participé aux missions d'observation des élections suivantes :

Afrique du Sud : présidentielles, législatives et provinciales tenues le 7 mai 2014 ;

Malawi : Élections tripartites tenues le 20 mai 2014 ;

République arabe d'Égypte : du 26 au 28 mai 2014

Élections présidentielles en Zambie, en janvier 2015 ;

Élections législatives au Lesotho, en février 2015 ;

Élections générales au Nigeria, en mars 2015 ;

Élections générales au Soudan, en avril 2015 ;

Élections présidentielles au Togo, en avril 2015 ; et

Élections présidentielles au Benin, en avril 2015.

12.0 RELATIONS EXTÉRIEURES

Le développement par le PAP d'une approche collaborative sur les contrats a débouché sur une approche plus stratégique et coordonnée de partenariats avec les organisations internationales, régionales et la société civile. Au cours de la période considérée, le PAP a eu des séances de travail avec le Parlement européen (PE), l'Union européenne (UE) et les Nations Unies (ONU) sur le renforcement des partenariats afin de produire des résultats plus satisfaisants.

Suite aux réunions tenues sur l'Agenda post 2015 des objectifs du Millénaire pour le développement, le PAP, avec l'appui des partenaires au développement, a établi un cadre pour surveiller la mise en œuvre de l'Agenda post 2015 des OMD. Le cadre est appelé le baromètre des OMD. Une réunion régionale sur la « Gouvernance et le cadre de responsabilisation requis pour le programme de développement Post 2015 » a été organisée à Johannesburg en mai 2015 afin de convenir de ce cadre. Le cadre servira à suivre les progrès réalisés au niveau national sur la mise en œuvre du programme OMD. Les membres du Parlement rendront compte aux réunions plénières du PAP et le PAP à son tour élaborera un rapport annuel appelé le baromètre de l'OMD.

Le Parlement panafricain, grâce au partenariat conjoint avec le Parlement européen a organisé des réunions conjointes en Europe et en Afrique sur la question des migrants africains en partance pour l'Europe. Les deux parlements ont été d'avis que la situation dans la région méditerranéenne est une tragédie et que les deux

continents devaient mobiliser tous leurs efforts pour empêcher la perte d'autres vies humaines en mer. Les deux parlements ont en outre convenu de s'attaquer aux causes profondes de l'urgence humaine en coopération avec les pays d'origine et de transit. Vu la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, les deux parlements recommandent une coordination plus étroite de l'Union africaine et des États membres de l'Union européenne afin d'élaborer des politiques pour s'attaquer aux causes profondes de la migration, du sous-développement et de la violence dans les pays d'origine, pour réduire d'autres pertes en vies humaines en mer.

12.1 Séminaire de l'anniversaire de l'AWEPA

Le PAP a abrité le séminaire d'anniversaire de l'AWEPA, les 2 et 3 octobre 2014. Le séminaire visait à créer un cadre d'échange Afrique-Europe sur la migration et le développement. Le dialogue devait élaborer des stratégies sur la façon de porter au maximum l'impact positif des migrations sur le développement et de convenir du rôle que peuvent jouer les parlements dans le processus.

13.0 COLLABORATION ENTRE ORGANES

La collaboration avec les organes de l'UA est un facteur important pour atteindre les objectifs globaux du Parlement panafricain (PAP). Conscients de ce fait et conformément à son mandat, le PAP a pris l'initiative d'établir des relations entre organes au sein de l'Architecture africaine de gouvernance pour développer la synergie et être plus efficace.

13.1 Architecture africaine de gouvernance (AAG)

Le Parlement panafricain (PAP) est un organe clé impliqué dans la mise en œuvre de l'Architecture africaine de gouvernance (AAG). Le PAP continue de s'associer et de collaborer avec les organes compétents de l'UA dans le cadre de l'organisation et de l'exécution des programmes au sein de la plateforme de l'AAG en tant que cadre institutionnel continental visant à unir, autonomiser et renforcer les capacités des populations africaines en améliorant la gouvernance et en consolidant la démocratie en Afrique.

14.0 MOBILISATION DES RESSOURCES

Le PAP continue de compter énormément sur l'appui des donateurs pour le financement de ses programmes. Pour ce qui concerne la mobilisation des ressources, la plupart des partenaires ont indiqué qu'ils financeront les activités liées à la gouvernance et aux droits de l'homme. Les partenaires au développement suivants ont indiqué leur volonté de continuer à soutenir les activités du PAP en fournissant des ressources financières, à savoir : la Communauté européenne ; OSISA, le PNUD, GIZ et l'AWEPA.

GIZ et la Commission européenne en particulier se sont engagés à continuer de soutenir le PAP à travers l'Architecture africaine de gouvernance (AAG) où les activités seront exécutées conjointement avec d'autres organes de l'Union africaine tels que la Commission africaine, la Cour africaine et le département des affaires politiques (DAP). Les autres modes de financement de GIZ se font dans le cadre d'un Plan de travail annuel conformément à l'accord de coopération de ce partenaire.

15.0 VISIBILITÉ DU PAP

La South African Broadcasting Cooperation (SABC) a désormais établi une chaîne de 24 heures avec une couverture continentale. Il sera désormais possible de retransmettre en direct les débats du Parlement panafricain sur l'ensemble du continent, toute chose qui permettra de veiller à ce que les citoyens africains soient instruits du rôle, des fonctions et des résultats des activités du Parlement. Le Parlement panafricain s'est également associé avec des organisations de la société civile en Afrique du Sud pour sensibiliser le public sur les questions touchant les femmes et les fillettes. Grâce à ces efforts, le PAP espère sensibiliser et suivre les progrès sur les OMD relatifs aux femmes.

16.0 PRINCIPAUX DÉFIS

16.1 Insuffisance des ressources financières

L'insuffisance du budget approuvé pour l'exécution des programmes et activités reste un défi pour l'institution. Bien que le budget soit approuvé, seule une partie de ce budget est mis à disposition. Le PAP, tout comme la plupart des autres organes de l'UA, dépend fortement de l'appui technique et financier des bailleurs de fonds pour la mise en œuvre de ses programmes. Cela n'a pas facilité la mise en œuvre effective de son mandat; ce problème doit donc être résolu de toute urgence.

16.2 Dotation du Secrétariat en personnel

L'insuffisance du nombre requis du personnel de la catégorie professionnelle au sein du Secrétariat pour l'exécution efficace du

mandat du PAP reste un problème majeur. Mais, avec l'approbation de la structure du PAP et la mise à disposition des fonds nécessaires pour sa mise en œuvre, le processus de recrutement est en cours. Il est à espérer qu'avec le temps, ce problème sera réglé.

17.0 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Dans la limite de sa capacité en tant qu'un organe consultatif et malgré ses nombreux défis liés au financement, le PAP a fait des progrès notables dans l'exécution de son mandat. Cependant, nous avons la conviction qu'avec un mandat renforcé et un financement suffisant, le PAP, sans aucun doute, fonctionnera plus efficacement.

Le PAP estime également que l'Agenda 2063 constitue une plateforme unique pour concrétiser la vision des pères fondateurs de l'Union africaine. Étant donné les défaillances des cadres passés, il est devenu impératif que dans la perspective de la croissance continentale, du développement et de la durabilité, le PAP, en tant qu'organe parlementaire continental de l'Union africaine doit être renforcé comme un véritable instrument faisant partie intégrante de la réalisation des buts, des aspirations et des jalons de l'Agenda 2063.

Dans ce contexte, tout en continuant à remercier la Conférence pour l'adoption du protocole révisé du PAP, nous vous prions, Excellences d'user de vos bons offices pour soutenir sa ratification.

2015

Report of Pan African Parliament for
the period July 2014 to may 2015.
presented to the 27th ordinary session
of the executive council by H.e Hon.
Roger nkodo dang President of Pan African

African Union

African Union

<http://archives.au.int/handle/123456789/4783>

Downloaded from African Union Common Repository